



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/HRC/Sub.1/58/L.30
21 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-huitième session
Point 4 de l'ordre du jour

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

**M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqu, M. Cherif, M^{me} Chung,
M. Decaux, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro,
M^{me} Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Wadibia-Anyanwu,
M^{me} Warzazi et M. Yokota: projet de décision**

2006/... Le droit au développement

La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, rappelant la Déclaration sur le droit au développement adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/128 du 4 décembre 1986 et la demande exprimée par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 2003/83 du 25 avril 2003, réitérée dans sa résolution 2005/4 du 12 avril 2005, visant à ce que la Sous-Commission lui présente un document conceptuel définissant des options pour la mise en œuvre du droit au développement et leur faisabilité, notamment une norme juridique internationale de caractère contraignant, des lignes directrices relatives à la mise en œuvre du droit au développement et des principes applicables à un partenariat pour le développement, y compris les questions que tout instrument de ce type pourrait prendre en compte; ayant reçu le document de travail établi par M^{me} Florizelle O'Connor (E/CN.4/Sub.2/2005/23) et prenant note du fait que M^{me} O'Connor a souhaité avoir un délai supplémentaire pour achever le document demandé; décide de prier M^{me} O'Connor de soumettre le document à la Sous-Commission à sa cinquante-neuvième session, ou bien à la première session d'un futur mécanisme consultatif d'experts.
